

Moulins, le - 6 JUILLET 2024

## LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole (EPA) le 7 février 2024 pour un projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Loriges et Paray-sous-Briailles. Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 11 avril 2024.

La séance a donné lieu à un avis défavorable de la CDPENAF car le projet n'est pas suffisamment adapté à l'exploitation et que l'activité prévue ne semble pas cohérente avec le potentiel de la zone et les usages locaux.

Le projet est globalement cohérent. L'utilisation de trackers permet de limiter la couverture du sol et d'optimiser l'apport de lumière et l'entretien des cultures. Le projet ne représente que 13 % de la SAU de l'exploitation.

La séquence éviter de l'EPA n'est que partiellement traitée.

Le dimensionnement de l'installation est compatible avec l'activité agricole envisagée même si l'insertion et l'adaptation du projet par rapport au fonctionnement de l'exploitation agricole auraient pu être étayées.

Le calcul du montant de compensation et la mesure proposée par le pétitionnaire sont cohérents, mais cette dernière doit être précisée.

J'émetts donc un avis favorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale TRIMBACH



Eric VIRVAUX  
European energy  
70 avenue de Clichy  
75017 Paris